

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24.06.2010 À 16 HEURES 30 À BLAESHEIM (SALLE DES POLYVALENTE)

Convocation du 09.06.2010

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 26 titulaires
11 suppléants

Délibération n°169 du Comité syndical

7. ADEUS – convention 2010, convention triennale, désignation des délégués

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

Charge le président du Syndicat mixte de la signature de la convention triennale et de la convention financière 2010 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT